

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité de *Saint-Jean*, dans les cité et comté de *Saint-Jean*, et province du *Nouveau-Brunswick*, ce quatorzième jour de janvier, en la quarante-unième année du règne de la Reine *Victoria*.

A. L. PALMER, [L.S.]
JAMES DOMVILLE, [L.S.]

Signé, scellé et livré
en présence de
C. A. PALMER.
W. B. MARTER.

A Richard Pope, écr., Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada :

Nous, *John Macdonald*, membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de *Toronto-Centre*, et *William Kerr*, aussi membre de la dite Chambre des Communes pour le district électoral de la Division Ouest du comté de *Northumberland*, —Salut :

Attendu que *James Cunningham*, un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de *New Westminster*, dans la province de la *Colombie-Britannique*, nous a adressé et fait livrer une déclaration sous ses seing et sceau apposés devant deux témoins, de son intention de résigner son siège comme tel membre. En conséquence, nous vous enjoignons d'émettre sans délai un nouveau bref pour l'élection d'un membre de la dite Chambre des Communes pour représenter le dit district électoral de *New Westminster*, en remplacement du dit *James Cunningham*.

Donné sous nos seings et sceaux ce vingt-deuxième jour de janvier 1878.

JOHN MACDONALD, [L.S.,]
Représentant le district électoral
de *Toronto-Centre*.

WM. KERR, [L.S.,]
Représentaut le district électoral
de la Division-Ouest du comté de *Northumberland*.

Le greffier de la Chambre annonce de plus qu'il a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
Ottawa, 24 janvier 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du septième jour du mois de juin dernier émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Gloucester* comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Gloucester*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada* durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Timothy Warren Anglin*, écuyer, démissionnaire ; *Timothy Warren Anglin*, de *St. Jean*, journaliste, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A. Alfred Patrick, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.